SAINT-HYACINTHE.

Si jamais, cher lecteur, vous avez l'avantage de recevoir sous votre toit un bon français de la vieille France, l'un de nos *gens*, comme le disaient les premiers Canadiens, nous vous engageons à ne pas le laisser partir sans le conduire à St. Hyacinthe, la ville la plus française et comparativement la plus progressive de notre chère, à tous, Province de Québec.

Lorsque vous arrivez à St. Hyacinthe pour la première fois, et aux premières connaissances que vous faites, vous dites : quelle place *aristocratique !* et c'est pourtant l'endroit la plus *démocratique* du *Dominion !*..... L'on a conservé, à Saint Hyacinthe, plus qu'ailleurs, ces belles manières françaises qui ont mérité à notre peuple le titre de *peuple gentilhomme.*

Saint-Hyacinthe a été et continuera d'être, nulle doute, une pépinière d'hommes publics remarquables, et parmi le clergé et parmi les laïques. Cela nous remet en mémoire une épigramme du regretté et spirituel juge Thomas Loranger, alors qu'il était jeune avocat, et une exclamation de Napoléon III.... Le jeune Thomas rencontrait un jour, en compagnie d'un ami, M. Lemoine, toujours *tiré à quatre épingles*.... "Regarde donc Lemoine," dit l'ami au jeune avocat, "quel bel homme !...." "Oh !" répondit Thomas, sur ce ton qu'on ne saurait oublier, "c'est l'habit qui fait *le.... moine.*" M. Lemoine était cependant un fort bel homme et banquier, ce qui ne gâte rien. Napoléon III, recevant un jour Mgr Chs. Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, s'exclama : "quel homme magnifique !" Et on rapporte que l'empereur fut aussi charmé en causant avec Sa Grandeur qu'il l'avait été en le voyant ; l'on sait aussi que Mgr Larocque était un littérateur émérite et un causeur inépuisable.

Nos anciens Canadiens étaient remarquables par leurs belles manières, leur tenue et leur tournure. Papineau, Lafontaine, Michel Viger, Drummond, Papin, Chs. Daoust, et combien d'autres, étaient bien le type de la gentilhommerie canadienne. Tout cela est dit pour constater qu'on retrouve à Saint-Hyacinthe, plus que partout ailleurs, ce cachet distinctif de la noblesse de notre origine plébéienne... Nous notions, tout-à-l'heure, le fait que Saint-Hyacinthe était une pépinière d'hommes remarquables. Pour ne citer que quelques noms, dans le clergés nous avons eu Mgr Prince, les deux évêques Larocque, M. Désaulniers, Mgr Raymond, l'ami de cœur de Lamartine, sans parler des vivants.

Et parmi les laïques, combien de noms ne pourrions-nous pas citer, morts et vivants, à part les Dessaulles, Sicotte, Ramsay, Bachand, Lanctôt, Langelier, Mercier.... A propos de ce dernier, devenu notre Premier Ministre et qui mérite bien une mention spéciale lorsqu'il s'agit de parler de Saint-Hyacinthe, nous étions un soir chez M. Sincennes, que tout le monde à Montréal a connu et aimé. Il venait d'épouser Mlle Perreault. M. Hector Fabre entre : "que faites-vous ce soir ?" dit-il aux nouvel époux. Immense éclat de rire sur pareille question posée à un nouveau marié.... Fabre reprit son flegme et dit : "C'est que, voyez-vous, je voulais vous proposer une *traite*".... "Qu'est-ce ?" dit M. Sincennes.... "Venir entendre un jeune débutant à l'assemblée politique de ce soir." "Son nom ?".... "Le jeune Mercier, de Saint-Hyacinthe, et ç'a vaut la peine."..... "Allons-y tous trois ;" et ce qui fut dit fut fait. M. Mercier était alors rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* et venait d'être reçu avocat. Après l'assemblée, Fabre nous dit : "Eh bien ?".... Bien que déjà blasés sur ces sortes de choses, nous ne pûmes nous empêcher de manifester hautement notre admiration. "Un jour," dit Fabre, "ce jeune homme sera le premier ministre de la Province de Québec !".. M. David n'est donc pas le seul prophète canadien !... Lors de la lutte à Jacques-Cartier, qui se termina par l'élection de M. Laflamme, l'honorable M. Masson eut à lutter contre MM. Fabre et Mercier, et parlant de cela en chambre il qualifia M. Mercier de "one of the most if not the most clever young man of the present generation." Mais trêve, de crainte que l'*Etendard* et la *Vérité* ne trouve LA PRESSE saturée de libéralisme... pendant que notre but est seulement d'entretenir les lecteurs des hommes et des choses de Saint-Hyacinthe.

Cette petite ville a déjà fourni six juges, MM. Sicotte (qui fut aussi premier ministre,) Laframboise, Papineau, Bourgeois, Chagnon et Tellier, et un magistrat de district, M. Lanctôt. Les membres du barreau, modelés sur les juges distingués qu'on y a recrutés, sont remarquables par leur science et la dignité de leur tenue. Les luttes politiques à Saint-Hyacinthe n'ont pas cessé d'être ardentes, mais pas acharnées comme à Sorel, et au lendemain d'une victoire ou d'une défaite, les chefs des deux partis se serraient amicalement la main, sauf à se reprendre en temps opportun. Cela n'empêche que la polemique des deux journaux opposés de l'endroit a été et continue d'être vive ; mais, comme l'on dit, le *papier souffre tout*, et autant en emporte la bise embaumée de Saint-Hyacinthe.

A propos de luttes politiques, il s'en est passé deux étranges, il y a quelques années, lorsque le conseil législatif devint électif. La division Saurel se composait des trois comtés de Saint-Hyacinthe, de Bagot et de Richelieu. Il prit fantaisie à M. Guévremont, qui avait été battu à Richelieu par M. Sincennes, de devenir conseiller législatif. La cabale fut longue et acharnée. On lui opposa M. le notaire Crébassa de Sorel, un conservateur. Les partis politiques à Saint-Hyacinthe, qui avaient pour chefs MM. Sicotte, Dessaulles, Ramsay, etc., s'unirent contre M. Guévremont. Ce dernier, battu à Richelieu, obtint une forte majorité dans les deux autres comtés. Le cri d'*habitant* l'avait emporté sur le prestige des hommes politiques. Renvoyé du conseil pour défaut de *qualification* foncière, M. Guévremont se représenta. On lui opposa, cette fois, un cultivateur instruit, M. Ouimet, libéral indépendant, et frère du surintendant de l'Instruction Public, et malgré l'union des deux partis politiques, M. Guévremont l'emporta de nouveau, avec une plus forte majorité, toujours obtenue à Bagot et à Saint-Hyacinthe, deux comtés libéraux. On vit alors MM. Dessaulles et les deux frères Ramsay lutter sur les *hustings*, côte à côte, inutilement contre M. Guévremont, qui, soit dit en passant, a été battu, l'autre jour, comme conseiller municipal de Sorel par un homme à peu près inconnu de l'endroit.... étrange revirement de popularité !

Nous rapportons ces choses pour démontrer de quel esprit public les gens de Saint-Hyacinthe étaient et sont encore animés dans les luttes publiques, ré-élisant aujourd'hui même un ancien conservateur comme chef du parti libéral ou national.

Après les hommes, passons aux choses de St. Hyacinthe.

En 1874 la ville de St. Hyacinthe fut réduite en cendres, mais redevint en peu de temps plus belle qu'auparavant. St. Hyacinthe est fille du ciel et de la terre, rappelant, de la mythologie—

La tranquille *Phébé* se lève avec splendeur
Et parcourt de l'éther la vaste profondeur.

En effet la ville de St. Hyacinthe est devenue *incomparablement plus vaste et plus belle*, ainsi que le constate son *guide illustré*. Fille du ciel par ses établissements religieux, et de la terre par ses riches manufactures ; telle est la ville de St. Hyacinthe.

En effet, Saint-Hyacinthe a son évêché, un digne évêque, Mgr Moreau, et le Rév. M. Gravel, V. G., procureur, dont le tact exquis et la bonté sont si appréciés, un couvent des Dominicains, un seminaire fondé en 1809, un monastère du Précieux-Sang fondé en 1861, un Hôtel-Dieu fondé en 1840, Frères du Sacré-Cœur, diverses institutions religieuses et d'education qui ne laissent que l'embarras du choix. Le goût, l'élégance et le comfort s'affirment partout et encore, augmenté par son site enchanteur sur la rivière Yamaska ; des arbres au vert feuillage bordent ses rues larges, son parc, son boulevard Girouard, surnommé le Bois de Boulogne, ses cascades magnifiques, laissant en haut une chaussée offrant une nappe d'eau attrayante ; le tout ensemble en fait un endroit ou ne peut plus enchanteur. Il manque cependant à Saint-Hyacinthe un petit *Windsor* comme hôtel, ce qui, sans doute, ne tardera pas à être un fait accompli.

Il y a trois banques à Saint-Hyacinthe, et des manufacturiers qui font de brillantes affaires et exportent à l'étranger ; entr'autres la maison Côté et Frères est plus que millionnaire et a des ramifications en Europe, et en France surtout. Pas moins de douze fabriques importantes fournissent de l'ouvrage constamment à près de 2,000 employés ; et la corporation vote encore des *bonus* pour de nouvelles fabriques. Les paroisses environnantes sont riches et font de Saint-Hyacinthe un centre d'affaires des plus enviable. L'eau de l'aqueduc, le gaz (et maintenant la lumière électrique) completent le comfort. Une société philharmonique fait l'admiration de tous les étrangers, tant par la bonne tenue de ceux qui la composent que par les charmes de la bonne musique qui attirent les gens au kiosque du boulevard Girouard, le rendez-vous habituel de la société. En un mot, Saint-Hyacinthe est, sous tous les rapports, un exemple à offrir aux autres petites villes de la province de Québec dont nous avons parlé et dont nous parlerons, si cette petite revue continue d'intéresser les nombreux lecteurs de partout de LA PRESSE.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal, 21 Février 1888.

A l'ouverture de la séance de la Commission du Travail, cette après-midi, M. Z. Lapierre est interroge.

M. Lapierre, fabricant de chaussures, emploie 150 à 160 hommes et les paye chaque semaine. Les salaires de ses bons hommes varient de $12 à $15 par semaine, donne de l'ouvrage à des femmes qui travaillent à leur maison et qui peuvent gagne de $5 à $6 la semaine.

M. Robert Reid, peintre et fabricant de marbres—Ses apprentis font quatre années d'apprentissage ; ils gagnent beaucoup à suivre des classes du soir.

M. C. A. Dugas, juge des sessions et magistrat de police, est assermenté. Il est commissaire des licences pour la ville de Montréal ; en cette qualite, il est responsable dans une certaine mesure du nombre des licences accordées à Montréal. Il croit avec le reste du public que le nombre des licences est bien trop grand ; mais il faut s'en prendre à la loi plutôt qu'aux commissaires de limiter le nombre des licences, s'ils veulent l'appliquer d'après son esprit, bien qu'au premier abord il semble que les commissaires aient une discrétion complete.

Nous avons dans la province de Quebec deux sortes de licences : les licences d'hôtel qui obligent de loger et de nourrir les voyageurs, et les licences des restaurants qui ne les obligent qu'à les nourrir. La loi entend par restaurants, des maisons où l'on donne accasionnellement à manger, et c'est ce mot "*occasionnellement*" qui rend la loi aussi large. Les commissaires ont souvent demandé au gouvernement d'amender la loi de maniere à leur laisser moins de latitude ; ils n'ont jamais pu obtenir ce qu'ils demandaient, mais M. Dugas a tout lieu de croire qu'à la prochaine session il y aura un changement dans ce sens et d'autres encore.

On peut refuser ou annuler une licence pour immoralite, infraction à la loi des licences et pour félonie commise. La chose est laissée à la discretion du juge qui entend la cause. Un hôtelier qui vend de la boisson en dehors des heures réglementaires est simplement condamné à l'amende, quelque soit le nombre de ses condamnations pour cette offense.

Dans les cas de discrétion, il est d'experience que les cours de justice, si ce n'est dans des cas extrêmes, n'aiment pas à infliger le maximum de la peine.

Les commissaires se croient les administrateurs de la loi, et jusqu'à présent ils ont considéré et ils se sont appuyes pour cela sur des autorités compétentes, obligés d'accorder des licences à toute personnes qui n'en est pas reconnue indigne par la majorite des commissaires.

Dans l'opinion du témoin il serait préferable d'avoir un taux uniforme pour les licences et aussi un taux plus élevé. Il a toujours cru et il croit encore que rien ne devrait être épargné pour tenir le commerce des liqueurs aussi respectable que possible et le meilleur moyen est de faire disparaitre les hôtels de bas étage et d'assurer aux hôtels respectables une licence permanente, aussi longtemps qu'ils se soumettront aux dispositions de la loi qui devraient être aussi séveres que possible.

Un commissaire demande à M. Dugas s'il ne croit pas qu'il serait préferable d'avoir une loi uniforme des licences pour toute la confédération. M. Dugas repond que tout en étant un homme de temperance, il est loin d'être un prohibitionniste, et il aurait lieu de craindre, qu'en confiant au parlement fédéral la juridiction exclusive sur ce point, les autres provinces nous imposent la prohibition. Comme juge des sessions il dit que 80 à 90 pour cent des crimes ont pour excuse la boisson. Il ignore si les licences sont permanentes en Angleterre.

Il est fortement opposé au systeme actuel des annonces ; il trouve indigne que le gouvernement paie des individus pour aller violer la loi, en induire d'autres à la violer, puis aller dénoncer leurs complices, les aubergistes. Le meilleur moyen serait d'établir un bon corps de police speciale, qui serait chargée de surveiller les aubergistes et de faire observer la loi.

Le témoin ne croit pas juste qu'un individu arrêté pour une premiere fois ou pour une erreur, soit envoyé passer des mois et des années en prison ou au penitencier, à côté de criminels endurcis, de voleurs de profession et de meurtriers.

Cette association est des plus perniceuses chez les delinquants non encore endurcis dans le crime, lesquels à leur sortie de prison ou du bagne recherchent la compagnie des voleurs et des assassins qu'ils ont rencontrés en prison.

Il n'a pas d'exemple qu'un jeune homme envoyé au penitencier en soit sorti amelioré, et c'est un grand embarras pour les juges lorsqu'ils ont à prononcer une sentence. Il ne parle ici que des jeunes gens au-dessus de seize ans, mais cet embarras est encore plus grand lorsqu'ils se trouvent en face de jeunes gens âgés de moins de seize ans.

M. Beique, au nom de la compagnie de coton d'Hochelaga, demande que les témoignages des temoins Pleau et Garand, concernant la moralité dans la fabrique de coton d'Hochelaga lui soient communiqués, afin qu'il puisse transquestionner ces témoins.

La demande est prise en considération.

M. Mocock, manufacturier de haches, J'emploie une trentaine d'hommes, ils travaillent en général sept ou huit heures par jour. Ils gagnent en moyenne $2 par jour. Je n'ai pas d'apprentis : j'emploie cependant des enfants comme aides.

Eugène Globensky, propriétaire de l'imprimerie de la Réforme. J'emploie actuellement une quinzaine d'enfants de la Reforme. Je ne leur paie rien le premier mois ; ensuite, je les paie 15 cents par jour. Je n'en ai pas un qui soit resté plus de trois ans a mon atelier. Je paye le même prix pour la seconde et la troisieme année. J'emploie dix hommes. Quant à M. Duval, qui a rendu témoignage devant la commission, et je suis prêt à prouver qu'il imprime les factums à bien meilleur marché que moi. Je fais une spécialite des factums. J'ai la clientele de la majorité des avocats de Montreal. Je paie $5 par année pour le loyer d'un etage dans l'edifice de la Reforme. Je paie taxe d'affaire, comme sur un loyer de $100. Je ne paie pas l'eau. Je paie l'eclairage, mais je suis chauffé par l'institution de la Réforme. J'ai fourni moi-même le materiel de mon imprimerie. Je suis obligé par mon contrat d'apprendre le metier aux eleves. Je reçois pour cela $12 par semaine. J'emploie actuellement comme ouvriers trois anciens élèves que je paie 5, 6 et 7 piastres par semaine.

Je paie mes ouvriers $10 par semaine, prix de l'union. Il y en a d'autres que je paie $8. Je paie un de mes hommes $12, trois $10, et trois autres, $8.

Je n'ai pas d'agent solliciteur régulier.

Je charge en general pour les factums de $1 à $3 de la page. Le prix fixe par la loi est de $1. Pour les factums destinés au Conseil Privé, je charge $3 de la page pour les tableaux et $2 pour le reste.

Je ne crois pas que je puisse faire une concurrence ruineuse à d'autres établissements d'imprimerie, parce que je fais travailler une douzaine d'enfants pour quinze cents par jour. Le travail d'un enfant est loin de valoir celui d'un homme. J'ai dix ouvriers de première classe à mon établissement et je leur paie les plus hauts prix. Les enfants travaillent à peine sept heures par jour.

M. Mullarky, fabricant de chaussures.—J'emploie un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants d'au moins 14 ans. Un ouvrier habile peut faire jusqu'à $12 par semaine. Les salaires moyens varient de 6 à 9 piastres. Les femmes gagnent en moyenne $5 par semaine. Ma fabrique a six étages ; elle est pourvue d'escaliers et d'appareils de sauvetage en cas d'incendie. Les hommes et les femmes travaillent ensemble, dans certains departements. Je paie quelques femmes $7 par semaine. Je vends les produits de ma fabrique dans tout le Canada et jusqu'en Angleterre. Il est à ma connaissance que des marchands de gros de Montréal vendent leurs chaussures à des marchands de gros d'Ontario.

Je ne saurais dire pourquoi l'industrie de la fabrication des chaussures est plus prospère dans la province de Québec que dans les autres provinces ; c'est un problème que je n'ai pas cherché à résoudre.

Deux délégués de la classe ouvriere de Cornwall, Ontario, expriment à la commission le desir qu'elle tienne une séance à cet endroit. La demande est prise en consideration.

M. Carmel, imprimeur. Il y a dix ans j'employais huit compagnons. Je n'en emploie aujourd'hui que trois. C'est dû à la concurrence des établissements subventionnés par le gouvernement. Autrefois, nous avions $1.50 la page pour les factums. Cette concurrence a fait baisser ce prix jusqu'à $1.00. Il y a plusieurs institutions qui exercent l'industrie de l'imprimerie, entre autres, l'institution de la Coteau Saint-Louis, où l'on fait beaucoup d'ouvrage, l'établissement de la rue Côte. Il est à ma connaissance que ces institutions chargent au moins un tiers de moins que moi pour les factums. Je charge une piastre la page. Les imprimeurs ont demandé au gouvernement l'abolition de ces établissements, mais n'ont pas reçu de réponse.

La seance est ajournée jusqu'à huit heures.

A une séance privée tenue vers cinq heures, il fut résolu, sur la provosition de M. Helbronner de permettre à M. Beique les transquestions aux témoins Pleau et Garand, par l'intermédiaire des membres de la commission. Des seances spéciales auront lieu, le matin, pour ces fins.

A la séance du soir, M. Powers, mouleur, rend témoignage. Il est opposé au systeme des engagements par contrat. La ventilation des ateliers est défectueuse. Les privés sont mal situés et mal tenus. Les bons mouleurs sont rares. Aux Etats-Unis, ils gagnent $2.50 par jour. Ici le plus fort salaire est $1.75 ; la moyenne est $1.40. Le système d'apprentissage est tout-à-fait défectueux. Les apprentis ne font qu'un ouvrage et ils n'apprennent que celui-là. Le témoin a travaillé au Grand Tronc, où les ouvriers sont payés tous les mois. Ils ont demandés à être payés tous les quinze jours, mais cette demande leur a été refusée.

H. Lapierre, mouleur, se plaint d'être mal payé à l'atelier où il travaille. Il s'en est plaint, sans résultat. Il croit que le travail à la pièce n'est pas avantageux pour l'ouvrier. Un autre témoin, mouleur, est opposé au travail à la pièce ; il se plaint d'avoir été mal payé. On lui a retenu de l'argent de ses gages. Il se plaint de ce que les portes des ateliers sont fermées quelques minutes après l'heure réglementaire. C'est quelquefois un grave inconvenient pour les ouvriers.

John O'Flaherty, mouleur, travaille à la journee et gagne $11 par semaine ; il a travaillé dans des fonderies, où les conditions sanitaires sont tres mauvaises ; est opposé au travail à la piece, se plaint du mauvais éclairage des fonderies et voudrait qu'elles fussent éclairées par l'électricité ; desire une réforme complete du système d'apprentissage.

Un temoin, polisseur de marbre, dépose que les ouvriers de marbre gagnent en moyenne $1.75 par jour. Les apprentis sont payés $1.50 la première année, $1.75 la deuxieme, $2.25 la troisieme, $3 la quatrieme, et $4 la cinquieme année. L'imagination du polisseur de marbre a eu pour effet de diminuer les salaires. Les conditions sanitaires de l'établissement où le témoin travaille sont mauvaises. Il y fait froid.

Charles Anderson, mouleur, exprime le desir de voir établir un système d'apprentissage regulier dans le metier. Il est en faveur de l'arbitrage pour régler les greves. Il gagne $2.25 par jour.

Un autre témoin, polisseur de marbre, dit qu'il y a des femmes qui travaillent à ce metier. C'est un travail qui ne convient pas aux femmes. Il est dur meme pour les hommes. Les tailleurs de marbre gagnent de $1.35 à $1.85 par jour. Les polisseurs de marbre sont payés de $1 à $1.40 par jour. Les salaires aux Etats-Unis sont de $1 à $1.25 plus élevés qu'ici

O. Bibeau, imprimeur. Je demeure au No 561 rue Montcalm, depuis trois ans. J'ai payé $6 par mois les deux premieres années. Je paie maintenant $7. La premiere année, j'ai payé $13.50 de taxe d'eau, y compris la taxe des water-closets. La deuxieme année j'avais sous-loué. J'ai payé $12 de taxes et mon sous-locataire $5. La troisieme année, la taxe des water-closets étant abolie, le compte de mon sous-locataire fut de $5.75.

Un dernier témoin, polisseur de marbre, dit que la condition sanitaire des établissements où il a travaillé est mauvaise. Il dit que l'immigration d'ouvriers etrangers a fait tort au métier.

La seance est ajournee jusqu'à deux heures cette après midi.

Les Canadiens des Etats-Unis

FARMINGTON— La population canadienne de Farmington est de 240 ; sur ce nombre 145 sont nés aux Etats-Unis et 95 au Canada.

—Les citoyens de Farmington discutent depuis quelque temps la possibilite d'amener l'eau à la ville et de la distribuer au moyen de tuyaux souterrains.

MARLBORO Mass—A l'occasion du départ de M. le Dr P. Monat, les citoyens de Marlboro ont tenu à lui prouver leur estime et leur amitié. On lui a présenté une magnifique chaine et montre d'or avec une bourse bien garnie. Ces cadeaux précieux furent présentés à M. le docteur par MM. L'Ecuyer, Moise Sasseville, Chs. Favreau et A Barnard, au nom des amis.

M. le Dr Monat laisse à Marlboro un grand nombre d'amis dévoues et sympathiques, qui n'oublieront jamais les belles qualités qui le distinguent.

ORONO—Lundi soir la société littéraire a donné une soirée avec un programme tres intéressant et bien rempli. La musique, des discours, etc., ont fait les frais de cette soirée intéressante. Une foule nombreuse a assisté à cette soirée et s'est retirée très satisfaite de sa veillée que M. le cure a honorée de sa présence. Un grand succes en a été le résultat.

—Le chœur de l'église Sainte-Marie doit donner un concert dans la salle de l'hôtel de ville le 17 mars, fête de Saint Patrice, sous la direction de l'organiste Mlle Grace Vinal. Le profit sera pour acheter les articles nécessaires au chœur.

GREENFIELD Mass—Samedi soir les nombreux amis de M. et de madame C. O. Douville leur ont présenté un magnifique fauteuil en peluche et autres articles de valeur comme témoignage de leur profonde estime. Il s'ensuivit une agréable soirée pendant laquelle il y eut danse, musique, etc.

LEWISTON—Les recettes des deux soirées données au profit des écoles canadiennes ont été de $80, toutes dépenses payées.

—Samedi dernier plusieurs amis sont allés faire une surprise à M. Joseph Lachapelle établi sur le chemin du College depuis plusieurs années. M. Lachapelle un de nos premiers compatriotes arrivés à Lewiston, s'est fait une foule d'amis comme le prouve d'ailleurs cette reunion.

—Un malheureux accident a jeté dans le deuil, dimanche dernier, une de nos meilleures familles de Lewiston. Vendredi dernier, Mme Rancourt, demeurant près du Grand Tronc, avait rempli une cuvette d'eau bouillante qu'elle avait placée sur une chaise sans penser à s'assurer si elle était bien solide, puis s'éloigna un instant. Aussitôt, sa jeune enfant, à peine âgée de 2 ans, s'approcha de la cuvette et fut horriblement brûlée et mourut des suites de cet accident, après avoir souffert des douleurs atroces.

BOSTON—Dimanche dernier, au prône, le Rvd Père Audifred a annoncé que pendant le carême, plusieurs religieux étrangers doivent venir prêcher à l'église N.-D. des Victoires, au cours d'une mission qui devra durer deux semaines, et se terminer le dimanche des Rameaux.

—Mme Fournier-Wyse, l'infatigable directrice du chœur de l'église N. D. des Victoires, avec un quatuor composé de dames, a remporté dernièrement de brillants succès, dans les concerts où elle a pris des engagements, plusieurs de nos chansons canadiennes qu'elle a harmonises d'une manière admirable, et qui font honneur à son talent d'artiste. Au dire des connaisseurs qui ont pu en juger, ces morceaux que ces dames devront chanter en costumes à la mode bretonne et normande, ne peuvent faire autrement qu'exciter l'enthousiasme d'un auditoire, par leur melodie suave et entraînante. Quoique née de parents anglais, Mme Fournier-Wyse n'hésite pas à dire qu'elle se considere comme canadienne française, et elle tient plus à notre nationalite que bon nombre de nos nationaux. Ce qu'elle a bien prouvé en épousant un canadien-français bon patriote M. Napoléon Fournier.

BERLIN FALLS—L'élection des officiers de la société Saint-Jean-Baptiste de Berlin Falls a eu lieu dimanche le 5 courant à l'unanimite avec le résultat suivant : Chapelain, M. l'abbe L. N. Cournoyer ; prés., Olivier Lambert, réélu ; vice-prés., Philippe Boissonnault ; 2e vice pres. Augustin N. Gilbert ; sec.-arch., Joseph Lambert, réélu ; sec. des finances, Charles Lessard, reélu ; ass. sec., Cyrille Labrie ; sec.-corr. Calixte Lambert ; tresorier, Philippe Saint-Laurent, réélu ; ass. Joseph Fortier ; comm. ord, Victor Vallières ; ass. Benj. Lessard. Directeurs : Ed. Toussaint, Jean Fortier, Benj. Jolicœur, Favien Dumais, 1rs Côté.

Cette société grace à l'habile direction de ses officiers et au dévouement de tous ses membres, marche rapidement dans la voie du progres. Bien qu'elle ait eu $341 à payer pour secours mutuels à ses membres affiliés durant l'année qui vient de s'écouler, outre les dépenses pour le soutien de la société, il lui reste encore à peu près $469 en caisse et au-delà de $200 de propriétés. Ce qui fait voir que de telles sociétés dans une paroisse sont d'un grand secours et quelquefois l'unique support des membres affligés, car il ne faut pas oublier que la société paie les frais d'inhumation de ses membres défunts et que chaque associé doit payer $1 à la veuve ou aux heritiers du défunt.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICAT ON TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RICARD.

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Cuves (derricks), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et materiaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
ALEX FLECK, JR.

23-1-88—6m

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en main : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES.

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleures en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

AVIS AUX MERES— Le "SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, possible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

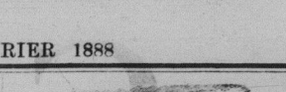

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

Montreal et Ottawa

ET

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M.	Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.
8.25 "	
4.30 P. M.	
11.30 A. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
11.00 P. M.	
3.30 P. M.	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M.	Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.
3.15 P. M.	

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terreneuve.

Des nouveaux et élégants chars-palais grées de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montreal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de premiere classe, des maisons d'entrepot et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant a

E. KING, agent de billets,
27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER,
Surintendant Général.

Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. 1a

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Bokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en especes le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefèbvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

billets de 1re série à $1.00.

billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $..... est ci-jointe.

No.....

ADRESSE

Nom .....

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No. .....

Localité .....

REMARQUE—Pour v